

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR  
LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire de Châteauneuf-de-Gadagne,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

**Vu** le code de l'environnement fixant les règles d'organisation de l'enquête publique et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 06 mars 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** l'arrêté municipal du 24 avril 2017 portant mise à jour n°1 du PLU ;

**Vu** l'arrêté municipal du 13 septembre 2018 portant mise à jour n°2 du PLU ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 20 mai 2019 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** l'arrêté municipal du 10 septembre 2019 portant mise à jour n°3 du PLU ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2022 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 21 septembre 2020 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU du secteur « Moulin Rouge » ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2023 décidant de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°3 du PLU et fixant les modalités de la concertation avec la population ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 janvier 2024 tirant le bilan de la concertation, versé au dossier d'enquête publique ;

**Vu** les avis des personnes publiques associées recueillis sur le projet de modification n°3 du PLU versés au dossier d'enquête publique ;

**Vu** l'avis de la MRAE en date du 18/12/2023 versé au dossier d'enquête publique ;

**Vu** les réponses apportées par la commune à l'avis de la MRAE, versées au dossier d'enquête publique ;

**Vu** la saisine du Tribunal Administratif de NIMES en date du 22/12/2023 en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ;

**Vu** la décision du 09/01/2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif désignant M William VAN DUC en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet et durée de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera du 08 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le projet de modification n°3 du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU à vocation économique située secteur du « Moulin Rouge ».

### **Article 2 : Coordonnées et identités du maître d'ouvrage auprès duquel des informations peuvent être demandées**

Le maître d'ouvrage de la modification n°3 du PLU est la commune de Châteauneuf-de-Gadagne représentée par son Maire Monsieur Etienne KLEIN et dont le siège administratif est situé au 1 place de la Pastière 84470 CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE. Des informations peuvent être demandées auprès de M LOUCHE au 04 90 22 41 10 ou [contact@chateauneufdegadagne.com](mailto:contact@chateauneufdegadagne.com)

### **Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur**

M William VAN DUC, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique mentionnée à l'article 1 du présent arrêté.

### **Article 4 : Registre d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique et recueil des observations du public**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par M William VAN DUC le commissaire enquêteur est déposé en Mairie pendant 33 jours consécutifs à compter du 08 avril 2024 aux jours et heures habituels d'ouverture (08h00-12h00 et 13h00 -16h30) soit : du 08 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur, 1 place de la Pastière 84470 CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE
- les adresser par voie électronique à Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne par la messagerie : [contact@chateauneufdegadagne.com](mailto:contact@chateauneufdegadagne.com)

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituels d'ouverture (08h00-12h00 et 13h00 -16h30), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr>

**Article 5 : Accueil du public pendant l'enquête publique**

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne :

Donc les permanences :

- 08/04 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
- 23/04 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
- 02/05 de 13h30 à 16h30 l'école maternelle Pierre GOUJON (accessible aux personnes à mobilité réduite)
- 10/05 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne

**Article 6 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par Monsieur VAN DUC William le Commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur, communiquera sous huitaine les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 7 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif et à la Préfète de Vaucluse.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie et sur le site Internet de la commune <http://www.chateauneufdegadagne.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Article 8 : Documents en matière d'environnement**

L'évaluation environnementale du projet de modification n°3 du PLU est consultable dans le rapport de présentation (pièce n°1) et a été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). L'avis est consultable dans le dossier d'enquête publique.

**Article 9 : Décision adoptée à l'issue de l'enquête publique**

L'autorité compétente pour approuver la modification n°3 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des compléments au projet de modification n°3 du PLU en vue de son approbation.

**Article 10 : Information du public**

Un avis au public comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents :

- dans deux journaux diffusés dans le département,
- sur le site internet de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400364-20240315-arr2024-75-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

<http://www.chateauneufdegadagne.fr> aux emplacements habituels d'affichage de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne et sur le lieu, objet de l'enquête publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

**Article 11 : Copie de l'arrête d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique**

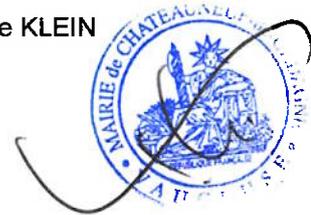
Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de Vaucluse,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NIMES,
- Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur.

Châteauneuf-de-Gadagne, le 15 mars 2024

Le Maire,

Etienne KLEIN



Notifié le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :